

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03554

Numéro SIREN : 830 472 502

Nom ou dénomination : 3ZCVC

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2024 sous le numéro de dépôt 9961

Désignation de l'entreprise : SAS 3ZCVC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 35 Avenue des Mandaulis 33270 FLOIRAC		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 8 3 0 4 7 2 5 0 2 0 0 0 1 2		Néant ☐							
		L'Agence N. clos le 31/12/2022							
		N° 31122021							
		Net 1							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CA	CC					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 842	AC	1 842	CAZAUX Thomas	84	
		Fonds commercial (1)	AI		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		POCHELU Julien		
		Constructions	AP		AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 041	AS	7 311	5 730	8 338	
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 416	AU	6 264	9 152	4 734	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV		GUILLEN Antoine	
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF		BF				
		Autres immobilisations financières *	BH	1 579	BI		1 579	1 579	
TOTAL (III)		BJ	31 879	BK	15 418	16 461	14 735		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 000	BM		2 000	1 500
	En cours de production de biens		BN		BN				
	En cours de production de services		BP		BP				
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
	Marchandises		BT		BU				
	CREANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	440 542	BY		440 542	353 296	
		Autres créances (3)	BZ	18 586	CA		18 586	23 154	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	135 530	CC		135 530	123 129		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	1 622	CI		1 622	3 000		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	598 280	CK		598 280	504 079		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CC	630 159	IA	15 418	614 741	518 814		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	1 579	(3) Part à plus d'un an : CR			
Classe de propriété : *		Immobilières		Stocks :		Créances :			

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS JZCVC		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 18 000)	DA	18 000	18 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 800	1 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'acqui- sition d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	176 818	143 284
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 566	31 533
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	213 184	196 618
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	CAZAUX Thomas	
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	POCHELU Julien	
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	GUILLEN Antoine	
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	94 158	110 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont concours participat. à EI)	DV	39 137	39 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	131 655	49 228
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 607	123 959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régular.	EB			
	Produits constatés d'avance (4)	EC		
TOTAL (IV)	EC	401 557	322 196	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	614 741	518 814	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1950) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	401 557	212 196
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

3ZCVC
Société par actions simplifiée
au capital de 18 000 euros
Siège social : 25 Avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC
830 472 502 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023, à 19h, les associés de la Société 3ZCVC se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à Floirac, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier simple.

Sont présents :

- CAZAUX Thomas, détenteur de 34 actions, ci trente-quatre actions.
- POCHELU Julien, détenteur de 35 actions, ci trente-cinq actions.
- GUILLEN Antoine, détenteur de 31 actions, ci trente et une actions

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur CAZAUX Thomas préside la séance en sa qualité de président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités;

61
CX

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport.

Sont également approuvées les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 566 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 16 566 euros.
- Report à nouveau, soit 0 euros
- Autres réserves, soit 176 818 euros

Affectation

- Report à nouveau, soit 0 euros
- Solde débiteur du report à nouveau, soit 0 euros
- Réserve légale : 0 euros
- Réserve facultative : 16 566 euros
- Solde réserve facultative : 193 384 euros

CT
PB 4

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
CAZAUX-Thomas



Mr POCHELU Julien



Mr GUILLEN Antoine

